HEPL
Haute Ecole de la Province de Liège

hel.be

BACHELIER EN ORTHOPTIE

Santé
et qualité de
Pour votre Santé
Entrez !
LEGIA

BACHELIER EN ORTHOPTIE

QUELS SONT LES RÔLES DU BACHELIER EN ORTHOPTIE ?

- L'orthoptiste étudie les fonctions monoculaires et binoculaires et conduit des actes de rééducation et de réadaptation qui visent à conserver, à améliorer, et à optimiser la compensation de la vision du nourrisson à la personne âgée. Il traite par exemple le strabisme, le torticolis d'origine oculaire, le handicap visuel, les vertiges et les troubles de l'équilibration d'origine sensorielle,...

QUELS SONT SES DOMAINES D'ACTION ?

- Services d'ophtalmologie des centres hospitaliers et établissements de santé, centres de revalidation, services de basse-vision ;
- Cabinet de médecins ophtalmologistes et Cabinet libéral ;
- Centres PMS, ONE, Médecine scolaire, Médecine du travail, Instituts médico-pédagogiques, Services d'aides précoces ;
- Ecoles d'enseignement spécialisé.

NOUVELLE ORGANISATION DES ÉTUDES

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉ D'APPRENTISSAGE

La nouvelle organisation des études supérieures instaurée par le **Décret du 7 novembre 2013** - plus communément appelé « **Décret Paysage** » - prévoit l'agencement modulaire des diverses **A**ctivités d'**A**pprentissage (**AA** : cours théoriques, pratiques, projets, activités d'intégration professionnelle, stage, TFE/mémoire...) constitutives d'un cursus, regroupées en **U**nités d'**E**nseignement (**UE**).

CRÉDIT ECTS

Les **U**nités d'**E**nseignement d'un programme sont planifiées de manière à ce que la **charge de travail** de l'étudiant soit répartie de manière équilibrée sur l'ensemble de son cycle d'études (bachelier, master ou spécialisation). L'outil de mesure de cette charge de travail est le **crédit ECTS**, qui représente le travail de l'étudiant tant en présentiel que pour d'autres types d'activités (travail à la maison, visites pédagogiques...).

BLOC

Chaque **bloc annuel** prévoit **60 ECTS** répartis entre ses différents quadrimestres. Comme vous pourrez le lire dans les tableaux de cette brochure, les **U**nités d'**E**nseignement sont organisées au 1er quadrimestre *(Q1)*, au 2e *(Q2)* ou sur toute l'année *(Annuelles)*. Certaines d'entre elles peuvent être suivies au Q1 ou au Q2 en fonction de la répartition des étudiants dans des groupes.

RYTHME DES ÉTUDES

L'étudiant qui entame ses études doit inscrire à son programme annuel les 60 premiers crédits du cycle (soit les 60 crédits constituant le bloc 1 défini dans le programme détaillé de la section).

A l'issue du bloc 1, 3 situations peuvent être distinguées :

1. **L'étudiant a acquis les 60 crédits de son programme annuel.** L'année académique suivante, il lui est conseillé d'inscrire à son programme les 60 crédits du 2e bloc, pour permettre la prise en compte des paliers progressifs de l'apprentissage définis dans le programme détaillé de la section et pour répartir de manière optimale et équilibrée sa charge de travail.
2. **L'étudiant a acquis au moins 45 crédits.** L'année académique suivante, il doit inscrire à son programme les crédits non-acquis du bloc 1. Il peut compléter son programme annuel d'unités d'enseignement de la suite du programme du cycle. MINIMUM 60 CRÉDITS
3. **L'étudiant a acquis au moins 30 crédits.** L'année académique suivante, il doit inscrire à son programme les crédits non-acquis du bloc 1. Il peut compléter son programme annuel d'unités d'enseignement de la suite du programme du cycle, mais la charge annuelle de son programme ne peut pas excéder 60 crédits. MAXIMUM 60 CRÉDITS

L'étudiant n'est pas libre d'établir un programme « à la carte ». Il doit inscrire à son programme annuel les éventuels crédits non-acquis du bloc 1 et choisir ses unités d'enseignement dans les blocs suivants en respectant les contraintes découlant des notions de corequis et de prérequis.

(1) Les dates de début et de fin des quadrimestres sont les suivantes :
- 1er quadrimestre : du 14 septembre au 31 janvier
- 2e quadrimestre : du 1er février au 30 juin
- 3e quadrimestre : du 1er juillet au 13 septembre

APPRENDRE durant 3 blocs d'études pour obtenir le diplôme de

BACHELIER EN ORTHOPTIE

Année académique : 2019/2020

Bachelier en orthoptie

Bloc : 1*

UNITES D'ENSEIGNEMENT		CREDITS	HEURES	PERIODE
	ACTIVITES D'APPRENTISSAGE			
Activités d'intégration professionnelle 1		7		Q2
	Pratique réfraction		20	
	Rencontre de professionnels et séminaires		10	
	Stages ATO		36	
Anatomie et physiologie du système visuel		6		Q1
	Anatomie et histologie de l'oeil et du système visuel		40	
	Physiologie de l'oeil et du système visuel		24	
Anglais scientifique		1		Q2
	Anglais scientifique		15	
Assistance technique orthoptie		3		Q2
	Théorie ATO: imagerie, tension oculaire, périmètre techniques et méthodes d'exploration du système visuel		24	
Physique 1		6		Q1
	Physique: optique		30	
	Réfraction et contactologie		50	
Physique 2		4		Q2
	Physique: mécanique		14	
	Réfraction et acuité visuelle chez l'enfant		18	
Sciences biomédicales 1		4		Q1
	Anatomie et physiologie générale		44	
Sciences biomédicales 2		3		Q1
	Biologie médicale, microbiologie (partim 1)		14	
	Hygiène hospitalière		10	
	Notions d'aseptie - Travail stérile		10	
Sciences biomédicales 3		6		Q2
	Pathologie générale		26	
	Pharmacologie		14	
	Secourisme		14	
Sciences humaines 1		5		Q1
	Communication - Dynamique de groupe - Travail interdisciplinaire		14	
	Droit - Déontologie		14	
	Identité professionnelle		14	
	Sociologie		24	
Sciences humaines 2		4		Q1
	Pédagogie générale, psychopédagogie et orthopédagogie		16	
	Psychologie de la personnalité - psychologie de la santé		16	
	Psychologie du développement		26	
	Psychologie générale		16	
Système visuel: méthode d'examens		5		Q2
	Assistance en ophtalmologie		44	
	Méthode d'examens orthoptiques du strabisme et de l'amblyopie		40	
Système visuel: organisation, pathologie		6		Q2
	Approche de la motilité oculaire et de la position oculaire		24	
	Théorie du strabisme manifeste et latent		20	
	Vision binoculaire fonction normale, anormale, mouvements oculaires et autres troub		24	
TOTAL		60	705	

* Pour connaitre les prérequis des unités d'enseignement, consultez notre site www.hepl.be

Année académique : 2019/2020

Bachelier en orthoptie

Bloc : 2*

UNITES D'ENSEIGNEMENT		CREDITS	HEURES	PERIODE
	ACTIVITES D'APPRENTISSAGE			
Activités d'intégration professionnelle 2		20		Annuel
	Ateliers cas cliniques: pratique anamnèse		30	
	Séminaire		40	
	Stage d'orthoptie - A		150	
	Stage d'orthoptie - A'		150	
Aptitudes communicationnelles au sein des professions de soins de santé		2		Q2
	Bilan d'orthoptie		10	
	Dynamique de groupe et travail interdisciplinaire		14	
Neuropsychologie 1		5		Q2
	Neuropsychologie		30	
	Psychiatrie		15	
Pathologies spécialisées		4		Q2
	Gériatrie		20	
	Pédiatrie		20	
Système de santé: méthodologie de la recherche scientifique		6		Q2
	Anglais scientifique		30	
	Méthodologie de la recherche - EBP (Evidence based practice)		15	
	Statistique		30	
Système visuel: pathologie et pharmacologie		6		Q1
	Biologie médicale, microbiologie (partim 2)		12	
	Pathologie de l'oeil et du systme visuel, dysfonctionnement de la perception visuelle, fonction visuo-intégrative		50	
	Pharmacologie spéciale		15	
Système visuel: traitement, techniques et méthodes d'exploration		8		Q1
	Neurologie, neuro-ophtalmologie et neurophysiologie		30	
	Prise en charge du strabisme: rééducation, prismation, chirurgie - méthodes de traitement relevantes, exploration des fonctions visuo-intégratives		60	
Troubles du système visuel		9		Q1
	Dépistage visuel de première ligne		10	
	Examens des troubles du système visuel		40	
	Troubles du système visuel: amblyopie, nystagmus, motilité oculaire		40	
TOTAL		60	811	

* Pour connaitre les prérequis des unités d'enseignement, consultez notre site www.hepl.be

Année académique : 2019/2020

Bachelier en orthoptie

Bloc : 3*

UNITES D'ENSEIGNEMENT		CREDITS	HEURES	PERIODE
	ACTIVITES D'APPRENTISSAGE			
Activités d'intégration professionnelle 4		13		Q2
	Ateliers cas cliniques (pratique du rapport) - travail stérile de salle d'opération: assistance et instrumentation dans la chirurgie ophtalmologique		40	
	Séminaire, discussion de cas		15	
	Stage d'orthoptie		200	
Législation et éthique		4		Q2
	Ethique (analyse de situations cliniques)		15	
	Gestion de cabinet		15	
	Législation professionnelle		15	
	Organisation des soins de santé et administration dans le cadre de la planification thérapeutique		15	
Neuropsychologie 2		4		Q1
	Neuropsychologie		50	
	Psychologie du handicap		10	
Travail de fin d'études		15		Annuel
	Informatique dans les soins de santé et applications E-Health (E-santé)		10	
	TFE		15	
Troubles de la vision et prise en charge 1 : méthodes d'exploration et de traitement		7		Q1
	Low-vision (basse vision) - méthodes d'exploration et de traitement		50	
	Optique de Basse vision		20	
Troubles de la vision et prise en charge 2: méthodes d'exploration des fonctions oculo-vestibulaires		4		Q2
	Pathologie vestibulo-oculaire : méthodes d'exploration et de traitement		20	
	Rééducation vestibulo-oculaire et posturologie		30	
TOTAL		47	520	

UE au choix :

UE internationale		13		Q1
	Stage d'orthoptie et ateliers cas cliniques		220	
	UE interdisciplinaire		60	
TOTAL		13	280	

UE au choix :

Activités d'intégration professionnelle 3		13		Q1
	Ateliers cas cliniques (pratique du rapport)		40	
	Séminaire, discussions de cas		15	
	Stage d'orthoptie		220	
TOTAL		13	275	

* Pour connaitre les prérequis des unités d'enseignement, consultez notre site www.hepl.be

ASPECTS PRATIQUES

PRATIQUER PAR DES STAGES, ATELIERS, LABORATOIRES, PROJETS...

Durant leur cursus académique, les étudiants ont de multiples occasions de s'exercer à la pratique de leur métier afin d'acquérir les compétences professionnelles les plus en lien possible avec la réalité de terrain.

La théorie se pratique dans des activités pratiques d'enseignement dès le 1er bloc et dans des activités professionnelles, les stages.

Les activités pratiques d'enseignement s'effectuent par petits groupes, adoptant la pédagogie du concret (observations, réalisations, expérimentations,....).

Ces activités pratiques visent l'acquisition de compétences de plus en plus spécifiques en regard de la profession, amenant l'étudiant à développer des savoirs, savoir-faire et savoir-être, nécessaires à la réalisation des stages.

Au vu du très petit nombre de praticiens en Belgique, les étudiants seront amenés à réaliser certains de leurs stages loin de leur domicile ou lieu de résidence.

LORS DU 1er BLOC (40 HEURES)

Les étudiants sont amenés à rencontrer des professionnels du secteur durant ce 1er bloc. La pratique se déroule également au sein des laboratoires de la Haute École. 40 heures sont consacrées à un stage d'observation en Assistance Technique d'Orthoptie.

LORS DU 2e BLOC (380 HEURES)

Deux stages de cinq à six semaines consécutives (180 heures et 200 heures) de pratique sont planifiés lors du 2e bloc. Au menu : strabologie - réfraction - ATO - Assistance Bloc opératoire ... (méthode d'exploration de la position et des mouvements oculaires, amblyopie, perception visuelle, fonctions visuo-intégratives et oculo-vestibulaires).

LORS DU 3e BLOC (490 HEURES)

Deux stages de sept à huit semaines consécutives (220 heures et 270 heures) sont planifiés lors du 3ème bloc en : strabologie - réfraction - ATO - Assistance Bloc opératoire, Low Vision (méthode d'exploration de la position et des mouvements oculaires, l'amblyopie, la perception visuelle, les fonctions visuo-intégratives et oculo-vestibulaires) - Méthodes de traitement.

Le travail de fin d'études représente l'aboutissement de cette démarche pédagogique..

ACQUÉRIR DES COMPÉTENCES EN LIEN DIRECT AVEC LE TERRAIN

L'équipe pédagogique, composée d'enseignants expérimentés et de professionnels du secteur, s'attache à proposer un cursus adapté à la demande du milieu professionnel, en associant étroitement théorie et pratique.

Notre **Haute École est soucieuse d'offrir aux futurs diplômés une compétence professionnelle directement opérationnelle sur le marché de l'emploi**.

La HEPL développe (grâce aux stages, séminaires, visites, formations continues, projets de recherche…) des partenariats multiples avec les milieux professionnels.

Les étudiants, tout au long de leur cursus et quelle que soit leur section, peuvent recevoir une information, une aide ou un soutien. En effet, la HEPL veille particulièrement à assurer à ses étudiants une écoute attentive et à leur faciliter les contacts avec ses équipes pédagogiques et administratives : à la Haute École de la Province de Liège, les étudiants bénéficient d'un accompagnement complet et personnalisé, depuis leur accueil jusqu'à leur insertion dans la vie professionnelle.

RÉUSSIR

Le **SERVICE D'AIDE À LA RÉUSSITE (SAR)** vous propose différents outils pour soutenir votre projet d'études et ainsi vous aider à le faire aboutir :

- test de français ;
- remédiations en maîtrise de la langue française ;
- remédiations en langues, mathématiques, biochimie… ;
- tables de conversation (langues étrangères et français) ;
- ateliers de méthodologie des études ;
- manuels d'auto-formation ;
- tutorat pédagogique ;
- ateliers de gestion du stress.

Le SAR vous propose aussi, tout au long de l'année, des **ENTRETIENS INDIVIDUELS** pour vous aider à faire le point sur votre méthode de travail et **VOUS ORIENTER** vers les différentes aides que la Haute École met à votre disposition. Les deux premières semaines de septembre sont consacrées à des activités préparatoires. Modules au choix : méthodes de travail (mémorisation, planification, synthèse…), remises à niveau (math, langues, chimie…), auto-évaluation.

SERVICE D'AIDE À LA RÉUSSITE

Béatrice DOSERAY
+32 (0)478 58 12 60
beatrice.doseray@hepl.be

COMMUNIQUER

La Haute École met à disposition de ses étudiants et professeurs **L'ÉCOLE VIRTUELLE**, une **PLATEFORME INTERNET SÉCURISÉE** qui complète et prolonge la relation d'apprentissage et assure un rôle de communication tant pédagogique qu'administrative. Dès son inscription, chaque étudiant reçoit le code d'accès personnel qui lui permettra de naviguer sur cette plateforme virtuelle.

Grâce à ce véritable campus virtuel accessible via n'importe quelle connexion Internet, chacun est en mesure de communiquer avec tous.
Une boîte aux lettres électronique de 10 Go est opérationnelle pour chaque étudiant sous la forme prenom.nom@student.hepl.be ainsi qu'un espace de stockage en ligne de 25 Go.

NOTES DE COURS

Conformément au décret du 19 juillet 2010, les notes de cours sont disponibles gratuitement en version électronique sur l'École virtuelle. Les étudiants ont également la possibilité de les acquérir en version papier auprès de la Haute École, via le pack de supports de cours. Il inclut les syllabus utilisés comme supports de cours par les enseignants. Les étudiants inscrits à la Haute École peuvent consulter le contenu de leur pack via l'École virtuelle. L'achat du pack via la Haute École n'est pas obligatoire. Nous souhaitons simplement offrir ce service à un prix attractif et en garantissant la qualité de fabrication.

SUPPORTS DE COURS DE LA HEPL

Stéphanie DODEIGNE
Coordination
+32 (0)4 279 55 59
stephanie.dodeigne@provincedeliege.be

Laurence MARZEC
Personne relais
+32 (0)4 279 29 85
laurence.marzec@provincedeliege.be

PARTIR EN ÉRASMUS

- Vous souhaitez perfectionner votre connaissance en langues étrangères ?
- Vous avez envie d'élargir votre horizon culturel ?
- Vous désirez rencontrer de nouvelles personnes et vivre de nouvelles expériences ?

Si c'est le cas, le Bureau des relations internationales peut vous proposer de participer à un programme de mobilité qui vous permettra de passer une année académique (ou une partie) dans une Haute École ou une Université partenaire, à travers le monde.

BUREAU DES RELATIONS INTERNATIONALES

Philippe PARMENTIER
Coordination
+32 (0)4 279 55 14
philippe.parmentier@hepl.be

Anne-Marie SONON
Gestionnaire
+32 (0)4 279 79 25
anne-marie.sonon@provincedeliege.be

BÉNÉFICIER D'INFRASTRUCTURES ADAPTÉES

La HEPL est attentive à fournir à tous ses étudiants un cadre de vie et un environnement de travail propices à leur formation et à leur épanouissement. Ils peuvent de la sorte profiter en son sein de ressources au carrefour des pédagogies et des métiers, avec notamment des **LABORATOIRES SPÉCIALISÉS**, ainsi que des **BIBLIOTHÈQUES** et **AUDITOIRES** équipés des **NOUVELLES TECHNOLOGIES** de l'information et de la communication.

Les étudiants disposent de plusieurs bibliothèques où ils peuvent consulter et emporter des publications et revues spécialisées. L'ensemble des travaux de fin d'études réalisés à ce jour par les étudiants peuvent y être consultés.

ÊTRE REPRÉSENTÉ

Le **CONSEIL DES ÉTUDIANTS** a comme mission principale de représenter l'ensemble des étudiants au sein des différents organes de la Haute École. Le CEHEPL (Conseil des Etudiants de la Haute École de la Province de Liège) soutient les projets qui ont pour objectif l'épanouissement culturel, social, sportif et intellectuel des étudiants de la HEPL.

CONSEIL DES ETUDIANTS DE LA HEPL
cehepl@student.hepl.be

RECHERCHER UN EMPLOI

La **CELLULE EMPLOI** est à votre disposition pendant et après vos études (possibilité de déposer votre CV, de consulter des offres d'emploi ou jobs d'étudiant…). De plus, la Cellule Emploi vous accompagne après l'obtention de votre diplôme via un réseau alumni (conférences, renseignements administratifs, examens du SELOR, formations continues, nouvelles spécialisations…).

CELLULE EMPLOI
Marylène WRONA
+32 (0)4 279 55 50
marylene.wrona@provincedeliege.be

ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS UN STATUT SPÉCIFIQUE

a. Tout étudiant de la HEPL, répondant aux critères de déficience avérée, trouble spécifique d'apprentissage ou maladie invalidante, pourra bénéficier d'un plan d'accompagnement individualisé (PAI) via un aménagement raisonnable et nécessaire à sa situation dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de ses études y compris les stages et les activités d'intégration professionnelle.

SERVICE INCLUSION

Cindy STEFANOVIC - cindy.stefanovic@hepl.be

b. La Cellule « Sportif de Haut niveau » peut aider l'étudiant à mener de front et à bien une carrière sportive et ses études via un allègement ou des aménagements d'horaires.

CELLULE SPORTIF DE HAUT NIVEAU

Renaud MARTENS - renaud.martens@provincedeliege.be

c. La Cellule « étudiant-entrepreneur » valorise, soutient et encadre l'étudiant qui souhaite obtenir le statut entrepreneur. Pour obtenir ce statut, il faut soit :
   - avoir un projet d'entreprise à développer pendant les études ;
   - être en phase de démarrage ou de reprise d'une entreprise ;
   - être déjà fondateur ou dirigeant d'une entreprise.

CELLULE ETUDIANT-ENTREPRENEUR

Sophie PORTIER - sophie.portier@hepl.bee

TROUVER UNE AIDE FINANCIÈRE

Le **SERVICE SOCIAL DES ÉTUDIANTS** a pour objectif de favoriser l'accès aux formations à un maximum d'étudiants et de promouvoir l'égalité des chances de réussite au cours des études. Il apporte également des réponses aux problèmes que peuvent rencontrer les étudiants dans leur vie quotidienne et au cours de leur parcours académique.

SERVICE SOCIAL DES ETUDIANTS DE LA HEPL

Place de la République française 1
4000 Liège
+32 (0)4 279 69 69
hepl.servicesocial@provincedeliege.be

ÊTRE BIEN DANS SA TÊTE ET DANS SON CORPS

Le **SERVICE DE PROMOTION DE LA SANTÉ** est composé de médecins et d'infirmiers. Ceux-ci se consacrent non seulement aux bilans de santé des étudiants de première année, à la mise en ordre des vaccinations, mais aussi au développement de la qualité de vie et du bien-être à la Haute École, notamment au travers de projets santé.

SERVICE DE PROMOTION DE LA SANTÉ DE LA HEPL
pse.coordination@provincedeliege.be

L'**ASSOCIATION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT PROVINCIAL** propose aux étudiants de la HEPL de participer, entre autres, à des championnats et tournois de football en salle, basket-ball, tennis de table, football et volley-ball.

ASEP
asep.secretariat@provincedeliege.be

RESTAURATION : la plupart des sites de la Haute École disposent d'une cafétéria qui propose une petite restauration ou d'un restaurant qui présente chaque jour à midi, soit une formule « self-service », soit un plat du jour chaud et un menu en variante.
A proximité des sites de la HEPL, on trouve également des sandwicheries, des restaurants et des brasseries qui offrent des repas de qualité à des prix raisonnables.

SE LOGER

LES ÉTUDIANTS DE LA HAUTE ÉCOLE ONT LA POSSIBILITÉ DE LOUER :

- soit une chambre dans un des internats provinciaux situés à proximité des différents sites de la Haute École ;
- soit un autre logement : kot, studio...

LES INTERNATS PROVINCIAUX

Habituellement, les internats sont ouverts du dimanche (20h) au vendredi (18h), à l'exception de l'internat de Seraing qui est également ouvert le week-end.
Tous les internats offrent des chambres individuelles équipées d'eau chaude et froide. Des douches, des salles TV et de détente, des kitchenettes sont également mises à disposition dans la plupart des internats.
Nos internats se situent à Seraing, Jemeppe, Liège, Herstal, La Reid et Verviers.
Toutes les informations sont disponibles sur notre site Internet :
www.hepl.be (onglet Services, Logement)

LES AUTRES POSSIBILITÉS DE LOGEMENT

Les secrétariats des étudiants disposent d'une liste de logements disponibles à proximité des sites de la Haute École (kots, studios, etc.).
Le **Centre J** répertorie et met à disposition les adresses de location. Il apporte aussi tous les renseignements utiles en matière de location (bail, assurance, caution...).
www.liege.be/jeunesse/centre-j

S'INSCRIRE

DROIT D'INSCRIPTION

Tous les étudiants sont tenus de verser un droit d'inscription aux cours (également appelé minerval), dont le montant est fixé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour l'année académique 2019-2020, il s'élève, pour les études de niveau « Master », à :

- 350,03 € en 1ère année et en 2e année du 1er cycle
- 454,47 € en 3e année du 1er cycle
- 454,47 € en 1ère année du 2e cycle

Pour les étudiants de condition modeste, le montant est ramené à :

- 239,02 €

et à

- 343,47 € pour l'année au cours de laquelle l'étudiant obtient son diplôme.

Pour les étudiants bénéficiant d'une allocation d'études, le montant est ramené à :

- 0 €.

Certains étudiants provenant de pays hors Union Européenne doivent en outre payer un droit d'inscription spécifique qui s'élève à :

- 1er cycle : 1.487 €
- 2e cycle : 1.984 €

CONTACTS

SECRETARIAT DES ÉTUDIANTS
Vincent FRANSQUET
+32 (0)4 279 78 72
vincent.fransquet@provincedeliege.be

COORDINATION DE LA SECTION
Nathalie LACROIX
nathalie.lacroix@hepl.be

ADRESSE & ACCÈS

BACHELIER - ORTHOPTIE

HAUTE ÉCOLE DE LA PROVINCE DE LIÈGE
Quai du Barbou 2 - 4020 Liège

Bus : arrêt « Bavière » (lignes : 4-60-76)

Le cursus est proposé en co-organisation par le HEPL et la HEL (Haute École de la Ville de Liège), les activités d'enseignement sont, de ce fait, dispensées en différents lieux de Liège : pour la HEPL : quai du Barbou, quai Godefroid Kurth ou encore quai Gloesener. Pour la HEL : rue Hazinelle

Découvrez toutes nos formations sur

www.hepl.be

CONTACT
hepl@provincedeliege.be
04 279 55 20

2019-2020

hel.be

BACHELIER EN ORTHOPTIE

Editeur responsable : Province de Liège, place St Lambert 18A - 4000 Liège - PAO SPIC DGE Seraing

www.hepl.be

Haute Ecole de la Province de Liège

Siège social : Avenue Montesquieu 6 - 4101 Jemeppe-Sur-Meuse

PÔLE ACADÉMIQUE LIÈGE-LUXEMBOURG

HEPL Haute Ecole de la Province de Liège